

Réunion du conseil municipal du 07.07.2014

Début : 20:40

Présents : Jean-Michel Coscarat, Marie-Agnès Haristoy, Antton Curutcharry, Lisa Dumoulin, Daniel Ithurburua, Bernadette Mousquès, Betti Bidart, Isabelle Arangoits, Frantxo Mocho, Agnès Gorostiague, Betti Olçomendy, Annie Juantorena, Eñaut Larre, Monika Indart, Sébastien Clauzel, Jean-Baptiste Lambert, Marie-Baptiste Etcheverry, Christelle Errecart, Dominique Mendibil.

Ordre du jour unique : Les inondations du 4 juillet 2014

Suite aux inondations et intempéries du vendredi 4 juillet dernier, une réunion exceptionnelle du conseil municipal est convoquée dans l'urgence par le maire.

1. État des lieux : Le tour des dégâts a globalement été effectué par Jean-Michel Coscarat et Marie-Agnès Haristoy, avec l'aide de Jean-François Goyhenetche ce week-end, et aujourd'hui, avec Jean-Marc Harriet (Durruty) afin d'évaluer l'ampleur du désastre et de prendre en photo l'ensemble des dégâts occasionnés. Le document de demande de classement de la commune au titre de « catastrophe naturelle » a été envoyé dimanche soir aux services de la préfecture.

Maintenant, la Préfecture est à joindre (injoignable, tout au long de la journée de lundi) afin de pouvoir demander l'autorisation de commencer les travaux dans l'urgence, car certaines maisons et familles ne peuvent plus attendre. Pour ce faire, il faut une délibération du Conseil Municipal : d'où la convocation dans l'urgence. Une délibération de demande d'autorisation administrative déclaration de dégâts publics est prise par le conseil.

Le maire remercie l'ensemble des employés de la commune pour leur travail et leur disponibilité, ainsi que les agriculteurs et les bénévoles. La solidarité des agriculteurs est encore nécessaire (godets, remorques). Les deux lots libres de Makozaina Geltoki sont utilisés pour stocker toutes les boues et les gravats enlevés (Ispoure et Saint-Jean y ont déversé aussi leurs gravats). Les employés de la CC se chargeront de trier les gravats.

2. Aide aux entreprises sinistrées : La CCI a fait une réunion à Saint-Palais aujourd'hui, afin d'expliquer aux artisans et commerçants la procédure à suivre pour leurs déclarations à faire aux assurances. Elle s'apprête aussi à mettre en place un site où toutes les démarches seront expliquées.
3. Quartiers touchés et dégâts biens publics : Il faut dresser une liste de l'ensemble des biens publics qui ont été sinistrés et qui sont non-assurables : voirie départementale, communale et rurale, assainissement, ouvrages d'art. Ainsi, il sera possible de faire jouer le Fonds de Solidarité en faveur des Collectivités Territoriales, en faisant une déclaration de dégâts de biens publics. Des conseillers se chargent de recenser les biens publics non-assurables endommagés dans les différents quartiers. **Izpegiko Erreka** (route coupée) : Dominique Mendibil, **Haitzalde** (le ruisseau est dévié), **Bastida** : Eñaut Larre, Maddi Etcheverry, **Auzo Ttipi**, **Urdoze**, **Leizparze** : Daniel Ithurburua, **Germieta** : Frantxo Mocho et Betti Olçomendy, **Jara** (3 maisons isolées), **Otikorene** : Monika Indart, **Eiheralde (Arbazar)** : Bernadette Mousquès, **Okoze**, **Oronos Alde** : Agnès Gorostiague, **Iparagerre** : Jean-Baptiste Lambert, **Mitxelene**. Ci-joint, un début de rédaction de document (avec précisions cadastrales)

4. Communication radio : Il est décidé de s'exprimer sur Irulegiko Irratia afin de faire part du travail engagé par la municipalité, de diriger les agriculteurs sur les conseillers chargés de recenser les dégâts et aussi demander aux agriculteurs s'ils ont des terrains pour stocker la terre et les gravats, enfin les remercier pour tout le travail qu'ils ont déjà effectué bénévolement.

Fin : 22:10